

Séance ordinaire du 11 juillet 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi onze juillet deux mille vingt-deux à quinze heures, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers (partiellement), Brigitte Duchesneau et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Christian Tanguay, directeur général par intérim, Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-07-27

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 11 juillet 2022.

CE-2022-07-28

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2022

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 juillet 2022.

Le membre du comité exécutif Isabelle Demers prend son siège.

CE-2022-07-29

Lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des pompiers concernant l'horaire de travail des pompières et pompiers

[Document d'aide à la décision GCH-2022-076](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des pompiers, concernant l'horaire de travail des pompières et pompiers, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-07-30

Embauche d'un directeur du Service de police

[Document d'aide à la décision GCH-2022-081](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville d'embaucher monsieur François Dubé au poste de directeur du Service de police, poste contractuel de cadre supérieur à temps complet, d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

CE-2022-07-31

Abrogation de la résolution CV-2018-06-59 « Inscription d'avis de contamination, de restriction d'utilisation et de décontamination au registre foncier en respect de la section IV de la *Loi sur la qualité de l'environnement* », Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2022-21-99 et Règlement modifiant le Règlement RVCE-2022-21-88 intérieur du comité exécutif (délégation et subdélégation au directeur de l'Environnement du pouvoir d'inscrire un avis sur le registre foncier en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*)

[Document d'aide à la décision GRE-2022-060](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger la résolution CV-2018-06-59 « Inscription d'avis de contamination, de restriction d'utilisation et de décontamination au registre foncier en respect de la section IV de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ».

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2022-21-99, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2022-060. Ce règlement a pour objet de déléguer au comité exécutif le pouvoir de requérir l'inscription sur le registre foncier d'un avis prévu à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) et de permettre que ce pouvoir soit subdélégué à tout fonctionnaire ou employé-cadre de la Ville.

Sous réserve de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2022-21-99, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision, il est enfin résolu d'accepter en principe d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RVCE-2022-21-88 intérieur du comité exécutif, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de subdéléguer le pouvoir de requérir l'inscription sur le registre foncier d'un avis prévu à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-

2) au directeur de l'Environnement, ainsi qu'aux coordonnateurs de cette direction et leurs représentants mandatés à cette fin et de prévoir qu'une liste des avis inscrits soit déposée annuellement au comité exécutif.

Le maire prend son siège.

CE-2022-07-32

Désignation d'une représentante de la Ville au Conseil de bassin versant de la rivière Etchemin

[Document d'aide à la décision ENV-2022-013](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner madame Fleur Paradis, à titre de représentante de la Ville et de membre du Conseil de bassin versant de la rivière Etchemin.

CE-2022-07-33

Protocole d'entente à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le *Programme d'infrastructures municipales d'eau pour le volet 1.2-Réalisation des travaux* dans le cadre du projet de réfection du poste de pompage du Moulin

[Document d'aide à la décision GEN-GAPP-2022-010](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure le protocole d'entente à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, concernant le *Programme d'infrastructures municipales d'eau pour le volet 1.2-Réalisation des travaux* dans le cadre du projet de réfection du poste de pompage du Moulin, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-GAPP-2022-010, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-07-34

Règlement modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité

[Document d'aide à la décision POL-2022-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision POL-2022-005. Ce règlement a pour objet de prévoir de nouvelles dispositions et infractions au Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité, afin de mieux outiller le Service de police de la Ville et de prévoir l'ajout d'une présomption légale à l'infraction sur le refus de quitter les lieux, une interdiction de franchir un périmètre de sécurité, une interdiction d'avoir en sa possession une matière explosive dans un endroit public et une infraction d'entrave, de même qu'une disposition de concordance est également prévue.

CE-2022-07-35

Adoption du Plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles de la Ville

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-024](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le *Plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles de la Ville*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2022-024.

CE-2022-07-36

Demande d'appui à la Maison natale de Louis Fréchette dans le cadre du dépôt d'une demande dans le volet 1 (incubateur à projets de requalification) du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux du Conseil du patrimoine religieux du Québec

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-016-R-2](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de confirmer que le projet d'étude de faisabilité soumis par la Maison natale de Louis Fréchette à la Ville dans le cadre de la demande faite par cet organisme au volet 1 (incubateur à projets de requalification) du *Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux* du Conseil du patrimoine religieux du Québec concernant le projet de requalification de l'église Sainte-Jeanne-d'Arc, est conforme, notamment en ce qui concerne les normes et zonages.

CE-2022-07-37

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone C2950 à même une partie des zones M2696 et H2698, route Lallemand, secteur Lévis) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-071](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-071. Ce projet de règlement a pour objet d'agrandir la zone C2950 à même une partie des zones M2696 et H2698.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'aménagement et d'urbanisme, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2022-07-38

Adoption du Règlement RV-2022-22-02 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement

(permutation de zones prioritaires de développement et de zones de réserve urbaine, secteurs Saint-Étienne-de-Lauzon, Lauzon et Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-086](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2022-22-02 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-02-71.

CE-2022-07-39

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-22-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages commerciaux dans la zone P0112 située sur la rue des Pionniers, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-096](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2022-22-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-03-62.

CE-2022-07-40

Aide financière à la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis et financement afférent

[Document d'aide à la décision DEV-2022-065](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière de 40 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, et d'autoriser le financement de la dépense relative à cette aide financière au montant maximum de 40 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

CE-2022-07-41

Entente de visibilité dans le cadre des *Grands Feux Loto-Québec* à intervenir avec Les créations pyro et autorisation pour assister à l'événement

[Document d'aide à la décision DEV-2022-074](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de visibilité pour les *Grands Feux Loto-Québec* (édition 2022) à intervenir avec Les créations pyro, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-074, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu de recommander au conseil de Ville d'autoriser tous les membres du conseil de la Ville, le personnel du Bureau de la mairie ainsi que les membres du personnel de la Direction générale, de la Direction du développement économique et de la promotion, de la Direction de la vie communautaire et de la Direction des communications à utiliser les laissez-passer prévus à cette entente afin d'assister à l'événement.

CE-2022-07-42

Demande d'aide financière dans le cadre du programme *Ecoperformance* du *Fonds municipal vert* pour une étude de pré faisabilité portant sur un projet de boucle énergétique (Dataparc, secteur Lévis) et financement afférent et autorisation d'utilisation une subvention

[Document d'aide à la décision DEV-2022-077](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'autoriser la Direction du développement économique et de la promotion à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Ecoperformance* et du *Fonds municipal vert*, afin de lancer un appel d'offres pour la réalisation d'une étude de pré faisabilité, estimée à 150 000 \$, taxes nettes incluses, portant sur un projet de boucle énergétique;
 - de financer cette dépense au montant maximum de 150 000 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique;
 - d'autoriser que le montant de la subvention pour ce projet soit versé à cette réserve, ce crédit pouvant s'échelonner sur plus d'une année.
-

CE-2022-07-43

Financement de la dépense relative aux travaux municipaux dans les parcs industriels

[Document d'aide à la décision DEV-2022-082](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer les dépenses relatives aux travaux municipaux dans les parcs industriels, tels qu'ils sont identifiés à la fiche de prise de décision DEV-2022-082, au montant maximum de 350 000 \$, à même la réserve financière pour les travaux municipaux dans les parcs industriels.

CE-2022-07-44

Autorisation de participation à l'événement de recrutement international *Le mois du Québec en France*

[Document d'aide à la décision DEV-2022-090](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser une représentante ou un représentant de la Direction du développement économique et de la promotion à participer, dans le cadre de l'événement *Le mois du Québec*, à une tournée de recrutement de travailleuses et travailleurs et étudiantes et étudiants immigrants dans 14 villes françaises au mois d'octobre 2022, le tout selon les modalités présentées à la fiche de prise de décision DEV-2022-090.

CE-2022-07-45

Entente à intervenir avec La traverse un s.e.c. prévoyant le prolongement du délai (réalisation du projet d'hôtel-boutique, secteur de la Traverse)

[Document d'aide à la décision DEV-2022-092](#)

Conditionnellement à ce que La traverse Un, s.e.c. régularise son immatriculation au Registraire des entreprises du Québec, il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure une entente sous seing privé à intervenir avec La traverse un, s.e.c., prévoyant le prolongement du délai prévu aux clauses 8.3 a) et b), 8.8 et 8.12 de l'acte de vente (corrigé et modifié) des lots 2 434 867 et 2 434 868 du cadastre du Québec au 1^{er} septembre 2022, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-092, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-07-46

Financement de la dépense relative à l'acquisition de parties de lots pour les tronçons du boulevard Guillaume-Couture, situés entre le chemin du Sault et la rue de Mercure ainsi qu'entre la rue Saint-Édouard et l'accès du Golf de Lévis, dans le cadre du projet de mesures pour la mobilité durable

[Document d'aide à la décision TMD-2022-018](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à l'acquisition de parties de lots pour les tronçons du boulevard Guillaume-Couture situés entre le chemin du Sault et la rue de Mercure ainsi qu'entre la rue Saint-Édouard et l'accès du Golf de Lévis dans le cadre du projet de mesures pour la mobilité durable au montant maximum de 4 500 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, à être renfloué à la suite de l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt pour financer les dépenses du projet de transport collectif et actif sur le boulevard Guillaume-Couture.

CE-2022-07-47

Règlement sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la sécurisation des usagers des réseaux routier, piétonnier et cyclable

[Document d'aide à la décision TMD-2022-019-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la sécurisation des usagers des réseaux routier, piétonnier et cyclable, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2022-019-R-1. Ce règlement a pour objet de créer une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la sécurisation des usagers des réseaux routier, piétonnier et cyclable de la Ville, dont notamment, mais non limitativement, la réalisation de projets qui seront en adéquation avec toute stratégie de sécurisation routière et des actions qui en découlent, des dépenses d'achat ou de location d'équipement ou de service en lien avec la collecte de données, d'informations ou la gestion des actifs de ces réseaux et des dépenses liées à la réalisation d'études et de plans d'aménagement, de réfection ou d'entretien de ces réseaux, d'un montant maximum de 1 000 000 \$, d'une durée indéterminée, au profit de l'ensemble du territoire de la ville, financée par l'appropriation des deniers nécessaires à la constitution de cette réserve à même le fonds général de la Ville ou par l'affectation de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, ainsi que de prévoir qu'à la fin de cette réserve, l'excédent des revenus sur les dépenses, le cas échéant, est versé au fonds général de la Ville.

CE-2022-07-48

Rapport sur le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de la directrice du Bureau de la mairie et du directeur du Cabinet du conseiller désigné monsieur Serge Bonin

[Document d'aide à la décision GRE-2022-061](#)

Le rapport de la greffière relatif au dépôt à son bureau de la déclaration des intérêts pécuniaires des personnes suivantes, est déposé à titre d'information, en conformité au Règlement RV-2022-22-12 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet :

- madame Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, déposée le 6 juillet 2022;
- monsieur Jonathan Tanguay, directeur du Cabinet du conseiller désigné monsieur Serge Bonin, déposée le 4 juillet 2022.

Il est résolu de déposer ce rapport à la prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2022-07-49

Rapport sur la déclaration de participation à la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale par les membres du personnel d'un cabinet en date du 4 juillet 2022

[Document d'aide à la décision GRE-2022-062](#)

Le rapport de la greffière relatif au dépôt à son bureau de la déclaration des personnes suivantes ayant suivi la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale, en date du 4 juillet 2022, est disposé à titre d'information, en conformité au Règlement RV-2022-22-12 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet :

- madame Monica Beaudet, Cabinet du conseiller désigné monsieur Serge Bonin, déposée le 14 mars 2022;
- monsieur Daniel Moisan, Cabinet du conseiller désigné monsieur Serge Bonin, déposée le 14 mars 2022.
- monsieur Jonathan Tanguay, Cabinet du conseiller désigné monsieur Serge Bonin, déposée le 14 mars 2022.

Il est résolu de déposer ce rapport à la prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2022-07-50

Mandat à la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif à entreprendre les procédures judiciaires nécessaires concernant l'évaluation de dangerosité d'un bâtiment et recommandation pour la démolition d'un immeuble situé au 466, rue Saint-Joseph (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision INC-2022-008](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de mandater la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif à entreprendre toutes procédures judiciaires nécessaires, dont les recours prévus aux articles 227 et 231 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), relativement à l'immeuble situé au 466, rue Saint-Joseph (secteur Lévis).

CE-2022-07-51**Affichage du poste de directrice générale adjointe – services administratifs ou de directeur général adjoint - services administratifs à la Direction générale**

[Document d'aide à la décision GCH-2022-084](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'afficher le poste de directrice générale adjointe – services administratifs ou de directeur général adjoint - services administratifs à la Direction générale et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants à la suite de ce mouvement de main-d'œuvre.

CE-2022-07-52**Levée de la séance**

La séance est levée à 15 h 53.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
